

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'autres activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons et d'autres activités comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, de l'actif à court terme au 31 mars 2023 et 31 mars 2022 et de l'actif net au 1er avril 2022 et 2021 et 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mta CPA inc. ¹

Brossard
Le 27 septembre 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A123588

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023****4**

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Apports		
Subvention CISSMO	269 627	241 016
Apports reçus sous forme de services	75 130	64 445
Dons	25 648	22 492
Subventions à la formation et autres	8 913	15 338
Revenus d'activités et de levées de fonds	182 797	36 810
Aide gouvernementale - Prêt CUEC	20 000	-
Intérêts	4 247	837
Cotisations des membres	1 061	1 215
	<u>587 423</u>	<u>382 153</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales (nets de subventions de 2 747 \$ en 2023; 35 944 \$ en 2022)	163 493	146 442
Honoraires de gestion et d'administration	75 130	64 445
Honoraires professionnels	40 918	20 752
Frais d'activités et de levées de fonds	40 461	28 457
Loyer (net de subventions de 6 974 \$ en 2022)	36 926	26 931
Formation	17 316	22 406
Fournitures de bureau et papeterie	9 117	10 867
Énergie	8 981	8 896
Publicité et promotion	6 422	1 631
Entretien et réparations	5 984	8 969
Matériel roulant	4 627	2 130
Assurances	4 451	4 884
Télécommunications	3 814	5 266
Taxes et permis	985	287
Déplacements et représentation	177	172
Intérêts et frais bancaires	3 898	3 123
Amortissement des immobilisations	24 342	26 963
	<u>447 042</u>	<u>382 621</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	140 381	(468)
AUTRES PRODUITS		
Indemnité d'assurance	-	4 937
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>140 381</u></u>	<u><u>4 469</u></u>

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

5

	Affecté au Projet novateur (note 3) \$	Investi en immo- bilisations \$	Non affecté \$	2023 Total \$	2022 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	-	662 889	(70 639)	592 250	587 781
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(24 342)	164 723	140 381	4 469
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 3)	78 895	-	(78 895)	-	-
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	(65 492)	80 681	(15 189)	-	-
APPORTS AFFÉRENTS AU PROJET NOVATEUR	<u>396 880</u>	<u>(396 880)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>410 283</u>	<u>322 348</u>	<u>-</u>	<u>732 631</u>	<u>592 250</u>

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**BILAN****31 MARS 2023****6**

	2023 \$	2022 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	528 264	-
Débiteurs (note 4)	57 515	27 723
Stocks	2 537	5 074
Dépôts	2 570	2 570
Frais payés d'avance	-	2 760
	<u>590 886</u>	38 127
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>1 186 651</u>	<u>1 137 005</u>
	<u><u>1 777 537</u></u>	<u><u>1 175 132</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	-	12 519
Créditeurs (note 6)	19 377	33 977
Produits perçus d'avance	-	11 740
Apports reportés (note 7)	124 003	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	96 000	56 000
	<u>239 380</u>	114 236
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 8)	805 526	408 646
DETTE À LONG TERME (note 9)	-	60 000
	<u>1 044 906</u>	<u>582 882</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ AU PROJET NOVATEUR	410 283	-
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	322 348	662 889
NON AFFECTÉ	-	(70 639)
	<u>732 631</u>	<u>592 250</u>
	<u><u>1 777 537</u></u>	<u><u>1 175 132</u></u>

Pour le conseil d'administration,
_____, administrateur

_____, administrateur

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

7

	2023 \$	2022 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	140 381	4 469
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	24 342	26 963
Aide gouvernementale - Prêt CUEC	<u>(20 000)</u>	<u>-</u>
	144 723	31 432
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(29 792)	97 850
Stocks	2 537	(5 074)
Dépôts	-	2 010
Frais payés d'avance	2 760	1 920
Créditeurs	(7 908)	5 123
Apports reportés	(11 740)	-
Produits perçus d'avance	<u>124 003</u>	<u>-</u>
	<u>224 583</u>	<u>133 261</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(80 680)</u>	<u>(846 244)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	-	56 000
Augmentation des apports reportés afférent aux immobilisations	<u>396 880</u>	<u>235 594</u>
	<u>396 880</u>	<u>291 594</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	540 783	(421 389)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) AU DÉBUT	<u>(12 519)</u>	<u>408 870</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) À LA FIN	<u><u>528 264</u></u>	<u><u>(12 519)</u></u>

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS

Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent (l'« organisme »), constitué sous l'autorité de la Partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 28 octobre 2014, est un organisme de bienfaisance au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ».

L'organisme a pour objectif de fournir des logements résidentiels spécialement adaptés, des installations connexes et des activités éducatives et récréatives ainsi qu'un soutien pour les personnes âgées de 18 à 55 ans ayant un traumatisme crânien avec atteintes et/ou déficiences physiques pour la région de la Montérégie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'activités et de levées de fonds sont constatés à titre de produits lorsque les activités en question ont lieu et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de nombreux bénévoles. Ces services sont présentés dans les produits à titre d'apports reçus sous forme de services et de charges d'honoraires de gestion et d'administration. Les heures consacrées par les bénévoles sont compilées et constatées selon un taux horaire correspondant au taux moyen du marché pour des services similaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

APPORT SOUS FORME DE BIENS

L'organisme reconnaît les biens donnés comme des immobilisations et les évalue à leur juste valeur lorsqu'autrement ces équipements auraient été achetés, que les équipements sont utilisés dans le cours normal des opérations et que la direction estime que la juste valeur peut être raisonnablement déterminée. Les apports sont constatés en produit au même rythme que l'amortissement des immobilisations.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, exception fait des taxes sur les transactions commerciales, et des dépôts.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-valeur déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-valeur n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel pour événement	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	30 %
Équipement	30 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes, notamment celle relative aux salaires et au loyer, est comptabilisée en réduction des charges correspondantes au moment où celles-ci sont engagées, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer de se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

11

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter une somme de 78 895 \$ au projet novateur pour la construction d'un projet immobilier Maison Martin Matte. L'organisme ne pourrait utiliser ce montant grevé d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Dons	25 000	-
Clients	-	5 250
Subventions	-	6 956
Avances à Pavillon Angélique et Benjamin, sans intérêts	15 189	-
Taxes sur les transactions commerciales	<u>17 326</u>	<u>15 517</u>
	<u>57 515</u>	<u>27 723</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	70 067	10 102	59 965	59 612
Matériel pour événement	7 009	3 779	3 230	4 037
Matériel informatique	32 341	19 977	12 364	6 012
Matériel roulant	55 402	37 681	17 721	21 904
Équipement	118 976	42 116	76 860	87 728
Immobilisations en cours	<u>1 016 511</u>	<u>-</u>	<u>1 016 511</u>	<u>957 712</u>
	<u>1 300 306</u>	<u>113 655</u>	<u>1 186 651</u>	<u>1 137 005</u>

Les immobilisations en cours sont composées des honoraires d'architectes, de coût de construction et de frais de gestion du projet liés à la construction du projet Novateur qui servira à remplir la mission de l'organisme. Elles font l'objet d'aucun amortissement puisque la construction de celui-ci n'est pas complétée.

Les acquisitions d'immobilisations incluent un montant de 2 778 \$ compris dans les fournisseurs au 31 mars 2023 (9 470 \$ en 2022).

VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

12

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs	11 684	14 243
Frais courus	-	7 417
Salaires et vacances	6 438	11 289
Charges sociales	<u>1 255</u>	<u>1 028</u>
	<u>19 377</u>	<u>33 977</u>

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent une subvention CISSMO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

8. APPORTS AFFECTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent les apports affectés qui serviront à la construction du complexe multidisciplinaires dans le cadre du projet Novateur et les fractions non amorties des apports reçus sous forme d'immobilisations.

Le projet consiste à construire un complexe multifonctionnel de 32 appartements adaptés qui seront destinés aux personnes vivant avec un traumatisme crânien et/ou une déficience motrice grave. Le complexe offrira deux (2) chambres de répit temporaire, un centre d'activité de jour, des ateliers de travail, de cuisine, de menuiserie ainsi qu'une salle d'entraînement adaptée et un bassin thérapeutique.

En 2020, l'organisme a lancé une campagne de financement visant à recueillir 5 000 000 \$ en vue de la construction du complexe multidisciplinaires.

De plus, en juin 2021, l'organisme a reçu par le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) la confirmation du soutien pour le projet novateur, pour 16 appartements adaptés. Le MSSS allouera un financement annuel récurrent maximal de 1,5M\$ à l'organisme à partir de l'ouverture du complexe pour assurer le financement des opérations.

8. APPORTS AFFECTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (suite)

	2023			
	Solde au 1er avril 2022 \$	Apports reçus de l'exercice \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 31 mars 2023 \$
Campagne majeure 2020-2025	283 146	396 880	-	680 026
Apports reportés reçus sous forme d'immobilisations	101 500	-	-	101 500
Société canadienne d'hypothèque et de logement	<u>24 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>24 000</u>
	<u>408 646</u>	<u>396 880</u>	<u>-</u>	<u>805 526</u>
	2022			
	Solde au 1er avril 2021 \$	Apports reçus de l'exercice \$	Constatés à titre de l'exercice \$	Solde au 31 mars 2022 \$
Campagne majeure 2020-2025	128 413	154 733	-	283 146
Apports reportés reçus sous forme d'immobilisations	26 300	75 200	-	101 500
Société canadienne d'hypothèque et de logement	<u>18 339</u>	<u>5 661</u>	<u>-</u>	<u>24 000</u>
	<u>173 052</u>	<u>235 594</u>	<u>-</u>	<u>408 646</u>

9. DETTE À LONG TERME

	2023 \$	2022 \$
Compte d'urgence des entreprises canadiennes (CUEC), garanti par le gouvernement du Canada, aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 18 janvier 2024. Le remboursement du solde du prêt, au plus tard le 18 janvier 2024, donnera lieu à une radiation de 25 % des premiers 40 000 \$ du prêt et de 50 % de l'excédent. Autrement, seuls des intérêts de 5 % seront applicables et payables mensuellement à partir du 19 janvier 2024 jusqu'au remboursement du capital exigé au plus tard le 31 décembre 2026 ^{a)}	40 000	60 000
Emprunt de la société canadienne d'hypothèque et de logement, d'un montant initial de 56 000 \$, aucun intérêt ni remboursement n'est requis en date du 31 mars 2023. La direction n'est pas en mesure de déterminer qu'elles seront les modalités de remboursement	<u>56 000</u>	<u>56 000</u>
	96 000	116 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>96 000</u>	<u>56 000</u>
	<u><u>-</u></u>	<u><u>60 000</u></u>

- a) Les radiations de 25 % et 50 % sont conditionnelles à ce que l'organisme continue de se qualifier aux règles édictées par le gouvernement du Canada concernant l'admissibilité à ces radiations.

Au cours de l'exercice, l'organisme a comptabilisé en revenus d'aide gouvernementale - Prêt CUEC, un montant de 20 000 \$ car la direction estime que l'organisme respectera les exigences du programme, incluant le remboursement complet de la dette avant le 31 décembre 2023.

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Dans le cadre du projet Novateur, l'organisme s'est engagé auprès de fournisseurs, en vertu de contrats, à effectuer les déboursés suivants, selon l'avancement de la construction du complexe :

- 166 299 \$ en frais d'architecture et de construction;
- 16 329 \$ en frais d'honoraires pour la gestion de projet.

Les montants à déboursier peuvent varier en fonction des dispositions aux contrats.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des dons à recevoir et des avances à un organisme sous contrôle commun.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.